



Commune de LAURIS
84360 LAURIS

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 18 mars 2019 à 19h00, en *Salle des mariages*

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de réunion de conseil municipal du 10/12/2018
- Délibérations :
 1. **Gestion 2018 – Approbation du compte administratif – Budget Principal**
 2. **Gestion 2018 – Approbation du compte de gestion – Budget Principal**
 3. **Rapport d’orientation budgétaire – Exercice 2019**
 4. **Délibération validant la ligne de trésorerie interactive de la Caisse d’épargne**
 5. **Délibération validant le marché d’amélioration et de restructuration de la voirie communale – Marché de travaux à bon de commande 2019-2021**
 6. **Délibération validant la demande de subvention auprès de la Préfecture – programme DETR 2019 – Travaux d’aménagement du Centre Ancien – 4^{ème} tranche**
 7. **Délibération validant la convention constitutive d’un groupement de commande pour la fourniture de services de communications électroniques pour la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse et les membres du groupement**
 8. **Délibération autorisant le Maire à proposer au Préfet l’instauration d’un régime de changement d’usage des locaux d’habitation prévu aux articles L631-7 et suivants du Code de la construction et de l’habitation**
 9. **Délibération validant l’attribution de Chèque Cadhoc aux enfants du personnel municipal pour des évènements spéciaux**
 10. **Délibération validant la modification du nombre de poste d’adjoint au maire**
 11. **Délibération validant le rachat du site Remilly à l’Etablissement Public Foncier Paca**
 12. **Délibération arrêtant le projet de Plan Local d’Urbanisme et tirant le bilan de la concertation liée à la procédure de révision du Plan Local d’Urbanisme**
 13. **Délibération validant le projet de Zone Agricole Protégée**
 14. **Délibération portant retrait de la motion du 1^{er} octobre 2018 relative au déploiement des compteurs communicants Linky**
- Questions Diverses

Membres présents :

Le Maire : ROUSSET André

Les Adjointes : DUCHANAUD Yolande, SAUZEE Philippe, LE DU Daniel, FOTI Lucien, VANNEYRE Serge, BONNEVILLE Christine, MARIANI Severine

Les Conseillers Municipaux : AGOSTINI Sylvie, AUTARD Brigitte, CASTANY David, DERNIS Thierry , ESCOFFIER Jade, FAURE Cécile, LOUCHE Michel, MAILLET Marie-Jésus, PORTE Roger, ROMAN Jean-Pierre, VIGNUALES Francine, ZANI Patricia

PROCURATIONS :

Jean-François BONNEL à Serge VANNEYRE, Chantal Ravoire à André ROUSSET

ABSENT(E)S : AUZANOT Bénédicte , BOYER Blandine, MARTIN Christophe, PIANETTI Didier, SAUZE Serge.

La séance est ouverte,

Approbation du Compte-Rendu de réunion du Conseil Municipal : Séance du 10/12/2018

Adopté à l'unanimité

Décisions du Maire :

Prises suivant article 2122-22 (4°) du Code Général des Collectivités Territoriales

DM 2018 120601	JVS Mairistem	Contrat de maintenance licence Parascol- 1496.89€ HT/An
DM 2018 121001	Terres et Territoires	Accompagnement technique pour la mise en œuvre de la procédure de la ZAP – complément d'études – 3960€ TTC
DM 2018 120602	JVS Mairistem	Contrat de maintenance « Millésime WEB Intégral »
DM 2018 121301	Maître Légier	Défense des intérêts de la commune – dossier Permis de construire M. Michel Cuxac
DM 2019 010701	Groupama	Remboursement de sinistre – dégradation panneau de signalisation – 1523.84€
DM 2019 012901	Groupama	Remboursement de sinistre- dossier Bouleau – Dégâts des Eaux – 262.00€
DM 2019 021201	Froid Cuisine Industrie	Contrat d'entretien préventif du matériel de cuisine du restaurant scolaire – 1495.20€ TTC / an
DM 2019 030401	Groupama	Remboursement de sinistre- Borne place Joseph Garnier – 288.00€

Délibérations :

1. Gestion 2018 – Approbation du compte administratif – Budget Principal

Rapporteur : Yolande DUCHANAUD

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le compte administratif 2018 joint à la présente note de synthèse (Annexe n°1).

Les résultats de l'exercice 2018 sont les suivants :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses réalisées : 3 612 105.76 €
 - Recettes réalisées : 3 762 454.72 €
 - **Soit un excédent de fonctionnement cumulé 2018 de 151 605.71 €**

- Section d'investissement :
 - Dépenses réalisées : 2 093 507.35 €
 - Recettes réalisées : 2 317 450.39 €
 - Soit un excédent d'investissement cumulé 2018 de 172 774.33 €

Adopté à la majorité : 18 pour – 4 abstentions (B. Autard, S. Agostini, M. Louche, J. Escoffier)

2. Gestion 2018 – Approbation du compte de gestion – Budget Principal

Rapporteur : Yolande DUCHANAUD

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le compte de gestion 2018 du Receveur Municipal, compte de gestion conforme au Compte administratif.

Adopté à la majorité : 18 pour – 4 abstentions (B. Autard, S. Agostini, M. Louche, J. Escoffier)

3. Rapport d'orientation budgétaire – Exercice 2019

Rapporteur : André ROUSSET

Conformément à la loi NOTRe, M le Maire doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires, sur les engagements pluriannuels envisagées, une présentation de la structure des dépenses ainsi que la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat et celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est joint à la présente note de synthèse (Annexe n°2).

Adopté à la majorité : 18 pour – 4 abstentions (B. Autard, S. Agostini, M. Louche, J. Escoffier)

4. Délibération validant la ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'épargne

Rapporteur : Yolande DUCHANAUD

La commune a mis en place en 2017 une ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Epargne afin de pouvoir supporter les décalages de trésorerie, décalages découlant notamment des délais existants entre les paiements de nos investissements et les dates effectives de versement des subventions d'investissement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir renouveler notre ligne de trésorerie pour l'année 2019 auprès de la Caisse d'Epargne dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant de la ligne de trésorerie : 300 000€
- Taux d'intérêt : EONIA + marge de 1.20%

Adopté à la majorité : 18 pour – 4 abstentions (B. Autard, S. Agostini, M. Louche, J. Escoffier)

5. Délibération validant le marché d'amélioration et de restructuration de la voirie communale – Marché de travaux à bon de commande 2019-2021

Rapporteur : Daniel LE DU

La commune a lancé le 28 septembre 2018 un avis d'appel à concurrence pour le marché de travaux d'amélioration et de restructuration de la voirie communale. A l'issue de l'analyse des offres conformément aux critères d'attribution établis dans le règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 24 janvier

2019, propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise Colas pour ce marché de travaux à bon de commande (2019-2021).

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider ce marché de travaux.

Adopté à la majorité : 19 pour – 3 abstentions (B. Autard, S. Agostini, J. Escoffier)

6. Délibération validant la demande de subvention auprès de la Préfecture – programme DETR 2019 – Travaux d'aménagement du Centre Ancien – 4ème tranche

Rapporteur : Daniel LE DU

La commune poursuivant l'aménagement de son Centre Ancien, la programmation de travaux pour la 4^{ème} tranche a été établie par notre maître d'œuvre, le bureau d'études Aubry et Conseil. Cette 4^{ème} tranche de travaux se décompose comme suit :

- Tranche ferme : Rue de la Pompe et Rue Beysson
- Tranche conditionnelle 1 : rue des Remparts
- Tranche conditionnelle 2 : Rue du Couvent et Rue Sainte Catherine
- Tranche conditionnelle 3 : plateau traversant Avenue Philippe de Girard

La demande de subvention au titre de la DETR 2019 portera sur les travaux de la tranche ferme, travaux estimés à un montant de **110 191,00€ HT**.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la demande de subvention auprès des services de la Préfecture, la subvention pouvant atteindre 35% du montant HT des travaux.

Adopté à l'unanimité

7. Délibération validant la convention constitutive d'un groupement de commande pour la fourniture de services de communications électroniques pour la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse et les membres du groupement

Rapporteur : André ROUSSET

La commune de Lauris adhère au groupement de commande pour la fourniture de services de communications électroniques, groupement de commande pour la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse et les communes de Cavaillon, Oppède, Vaugines et Lauris.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider cette convention constitutive de groupement de commande.

Adopté à l'unanimité

8. Délibération autorisant le Maire à proposer au Préfet l'instauration d'un régime de changement d'usage des locaux d'habitation prévu aux articles L631-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation

Rapporteur : Lucien FOTI

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) permet aux collectivités territoriales de mettre en place un système d'autorisation permettant de réguler les locations de meublés touristiques et de lutter contre la pénurie de logement dont sont susceptibles de faire face leurs habitants.

Conformément aux dispositions de l'article L.631-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, il appartient aux maires des communes autres que celles mentionnées au 1er alinéa de l'article L.637-7 de soumettre une autorisation au Préfet lui demandant de rendre applicable les dispositions prévues par l'article L.631-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

La commune de Lauris est une ville touristique comme en témoignent les chiffres de la fréquentation touristique du 1er janvier 2018 au 30 novembre 2018 :

- Nombre de nuitées déclarées sur la période : 22 584 nuitées,
- Montant de taxe de séjour déclaré sur la période : 25 652.00 €,

La commune de Lauris rencontre depuis quelques années déjà certaines difficultés en matière d'encadrement de son offre touristique.

Cette problématique est directement liée au développement d'un nouveau marché d'offres d'hébergements via les plateformes de locations touristiques saisonnières qui ne va pas manquer de s'amplifier en 2019.

Les proportions que prend ce nouvel essor sont susceptibles d'engendrer, à court terme, un risque pour l'offre de logements permanents destinés aux habitants de la ville ou aux nouveaux arrivants.

Ce risque est d'autant plus grand que la commune ne dispose pas d'informations suffisantes pour pouvoir contrôler le stock de meublé existant en raison de l'absence de transmission de ces données par les plateformes de location en ligne.

Quatre raisons majeures justifient la mise en œuvre d'un encadrement par la commune de Lauris des locations de meublés destinés à une clientèle touristique :

- La nécessité de préserver le parc de logements permanents pour les habitants et les nouveaux arrivants,
- La nécessité pour la commune de contrôler le flux touristique dans le cadre du développement de sa politique de développement de sa politique de tourisme,
- L'existence d'un risque pour l'équilibre économique et social de la ville,
- L'existence d'une concurrence déloyale par rapport à l'offre professionnelle dès lors que celle-ci est soumise à l'obligation de paiement de la taxe de séjour,

Compte tenu du contexte, il est proposé de soumettre à autorisation, sur le territoire de la commune, les locations de locaux meublés destinés à l'habitation de manière répétée pour de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile. Une note de synthèse explicative est jointe en annexe (Annexe n°3).

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M le Maire à proposer au Préfet l'instauration d'un régime de changement d'usage des locaux d'habitation prévu aux articles L631-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation

Adopté à la majorité : 21 pour – 1 contre (J Escoffier)

9. Délibération validant l'attribution de Chèque CADHOC aux enfants du personnel municipal pour des évènements spéciaux

Rapporteur : André ROUSSET

La commune attribue chaque année à l'occasion des fêtes de Noël des chèques CADHOC d'un montant de 30€, pour les enfants du personnel des agents titulaires, non titulaires et stagiaires. Cet avantage à l'occasion d'évènements spéciaux, non soumis à cotisation sociale, doit être validé par le Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

10. Délibération validant la modification du nombre de poste d'adjoint au maire

Rapporteur : André ROUSSET

Suite aux démissions de M Jean Brioussel et de Mme Patricia Zani de leur poste d'adjoint au maire, un poste d'adjoint au maire est resté vacant. Conformément à l'article L 2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible de supprimer ce 8^{ème} poste d'adjoint non pourvu.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir modifier le nombre de poste d'adjoint au maire et de le ramener à 7 postes.

Adopté à la majorité : 21 pour – 1 contre (J Escoffier)

11. Délibération validant le rachat du site Remilly à l'Etablissement Public Foncier Paca

Rapporteur : André ROUSSET

La commune a mandaté l'Etablissement Public Foncier PACA pour assurer la maîtrise foncière de terrains nécessaires à la mise en œuvre de ses projets de restructuration urbaine.

A cet effet, la commune et l'EPF ont signé une convention d'intervention foncière sur le site « Remilly » en janvier 2016.

L'EPF s'est porté acquéreur via cette convention de la propriété des consorts Rougon (cadastrée C n°238) située sur le parking Remilly, en vue d'y réaliser une opération de logements locatifs sociaux.

L'emprise de ce programme de logements devait porter sur deux parcelles, à savoir la parcelle propriété de l'EPF et la parcelle du parking Remilly, propriété de la commune.

En octobre 2017, la commune a désigné l'opérateur UNICIL en vue de réaliser une opération de logements locatifs sociaux sur ces deux parcelles.

Dans le courant du 2nd semestre 2018, la commune a informé UNICIL et l'EPF Paca de sa volonté de se désengager de ce projet de construction de logements sociaux.

Par conséquent, conformément à la convention qui nous lie avec l'EPF Paca, il convient de procéder au rachat du bien cadastré C n°238, bien dont l'EPF est actuellement propriétaire. Le prix de cession s'élève à 306 229.65€.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le rachat de ce bien.

Adopté à la majorité : 20 pour – 2 abstentions (B. Autard, J Escoffier)

12. Délibération arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme et tirant le bilan de la concertation liée à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Serge VANNEYRE

Par délibération en date du 7 novembre 2014, il a été fixé les objectifs de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune et les modalités de concertation pour l'élaboration du PLU.

Le Diagnostic ayant été établi par le bureau d'études ECOVIA dans le cadre de l'élaboration du PLU, un scénario de développement « mesuré » du village a donc été établi dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Les deux orientations majeures retenues dans le PADD sont les suivantes :

- 1- *Préserver le cadre de vie d'un village du Sud Luberon*
- 2- *Structurer le territoire pour poursuivre le développement de son attractivité*

Le PADD a été présenté au Personnes Publiques Associées pour avis. Ce document, projet politique de la commune sur l'élaboration de son PLU, a été soumis à débat lors de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2016.

Le projet de PLU a été arrêté par délibération en date du 29 novembre 2018, l'ensemble du dossier d'arrêt a été transmis à la Préfecture et à l'ensemble des Personnes Publiques Associées.

Les services de la Préfecture ont cependant demandé à la commune de reprendre la délibération du 29 novembre dernier afin de mentionner expressément l'application du décret n°2015-1783 du 28/12/2015 relatif à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre de notre procédure de révision de PLU. L'ensemble du dossier d'arrêt de PLU reste cependant identique au dossier présenté le 29 novembre dernier. Il ne sera pas de nouveau transmis aux services de la Préfecture.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer à nouveau sur l'arrêt du projet afin de mentionner dans la délibération l'application du décret n°2015-1783 du 28/12/2015.

Adopté à la majorité : 18 pour – 4 abstentions (B. Autrad, S. Agostini, M. Louche, J. Escoffier)

13. Délibération validant le projet de Zone Agricole Protégée

Rapporteur : Serge VANNEYRE

Par délibération en date du 8 septembre 2015, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place une Zone Agricole Protégée sur ses terres agricoles afin de préserver ces espaces de toute pression foncière.

L'accompagnement technique de la collectivité à la mise en œuvre d'une Zone Agricole Protégée est réalisé par «Terres et Territoires».

Le périmètre de la ZAP, initialement prévue sur les espaces de la Plaine de la Durance, a été élargi aux coteaux de la commune en limite des communes de Puyvert et de Puget.

Le projet de ZAP étant à ce jour arrêté, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider ce projet (Annexe n°4)

Adopté à l'unanimité

14. Délibération portant retrait de la motion du 1er octobre 2018 relative au déploiement des compteurs communicants Linky

Rapporteur : Serge VANNEYRE

Par courrier en date du 9 novembre 2018, la Préfecture de Vaucluse a informé la commune de l'illégalité de la motion prise le 1^{er} octobre 2018 sur le déploiement des compteurs Linky.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au retrait de cette motion illégale.

Adopté à la majorité : 18 pour – 4 abstentions (B. Autard, Sylvie Agostini, Jean-Pierre Roman, Cécile Faure) – 1 contre (J Escoffier)

15. Questions diverses

- **M le Maire** informe le Conseil Municipal que les services de la Mairie organisent un Service Minimum d'accueil pour les deux établissements scolaires de la commune à l'occasion de la grève des enseignants le mardi 19 mars 2019. Il souligne la disponibilité des agents du service Enfance-Jeunesse.
- **M le Maire** informe également le Conseil Municipal, que dans le cadre de son action contre la fermeture de l'hôpital de Roquefrêche, il a programmé son départ pour Paris en courant le samedi 23 mars 2019 à 10h30 (départ au rondpoint de la Gare).
- **Mme Jade Escoffier** évoque le problème de la vitesse excessive des véhicules sur les voies traversant le village.
- **M Daniel Le Du** l'informe que des radars pédagogiques vont être achetés par la commune, un radar à chaque entrée de ville et un radar mobile. Par ailleurs, des travaux d'aménagement d'un plateau traversant sur l'avenue Philippe de Girard sont également programmés, plateau traversant positionné entre la rue Besson et la rue du Murier.
- **M le Maire** précise également qu'un Café Citoyen sera organisé sur le thème de la prévention routière.
- **M Roger Porte** signale la difficulté d'accès à la place de la Mairie pour les personnes à mobilité réduite, il serait souhaitable d'envisager un accès plus adapté. Sa demande sera étudiée.
- **Mme Jade Escoffier** souhaite disposer d'une copie de l'avis du Service des Domaines délivré dans le cadre de l'acquisition par la commune de la propriété Ravoire. Sa demande est prise en compte.

- Elle souhaite également savoir si une réunion sera organisée pour le dossier relatif au compteur Linky.
- **Mme Jade Escoffier** regrette également l'absence d'espace réservé à l'opposition dans le dernier hors-série de La Lettre aux Laurisiens. Elle est informée que l'opposition disposera de lignes supplémentaires dans la prochaine édition.
- **Mme Sylvie Agostini** souhaiterait disposer d'informations sur le dispositif de la Participation Citoyenne. M Philippe Sauzée lui transmettra les éléments relatifs à ce dossier.

La réunion du conseil municipal est levée à 20h15

Secrétaire de séance : Mr SAUZEE Philippe

M le Maire : Mr ROUSSET André

